

Drôme

Plan de lutte contre le frelon asiatique 2025



**Vous voulez faire un
signalement ?**



**Utilisez le site
internet :**
www.frelonsasiatiques.fr

Contact :

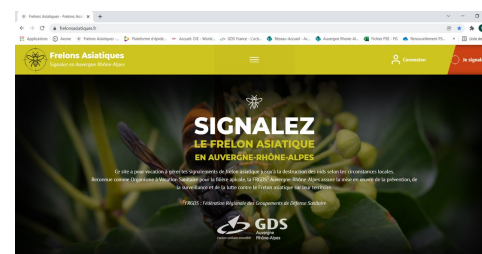
Section Apicole du GDS 26 - 145 av. Georges Brassens - 26500 BOURG-LES-VALENCE
mathilde.cotte.gds26@reseau.gds.com

Drôme

Plan de lutte contre le frelon asiatique 2025



**Vous voulez faire un
signalement ?**



**Utilisez le site
internet :**
www.frelonsasiatiques.fr

Contact :

Section Apicole du GDS 26 - 145 av. Georges Brassens - 26500 BOURG-LES-VALENCE
mathilde.cotte.gds26@reseau.gds.com

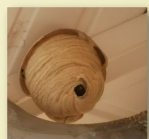
Comment reconnaître un frelon asiatique ?

- Dominante noire, avec une large bande orangée sur l'arrière de l'abdomen
- Thorax entièrement noir, ailes foncées
- Extrémité des pattes jaune
- Tête vue de face orange, noire sur le dessus.



Les nids

Au printemps, une femelle construit un nid primaire de petite taille, situé souvent à faible hauteur. Puis, la colonie déménage par manque de place et s'installe dans un nid situé généralement en haut d'un grand arbre (15 à 25 m et plus). Ce nid secondaire peut atteindre 80 cm de diamètre et son ouverture est située sur le côté.



La destruction des nids se poursuit tant que des insectes sont présents c'est-à-dire, jusqu'aux premières gelées (fin novembre).

Où signaler les nids ?

Sur la plateforme « www.frelonsasiatiques.fr »

Votre interlocuteur déclenchera, si nécessaire, la procédure de vérification et d'identification du nid. En cas de difficulté, contactez le GDS26.

Qui organise la destruction des nids ?

Sur les territoires où les communautés de communes (Agglo) participent financièrement à la destruction, la Section Apicole du GDS26 contacte les entreprises pour détruire les nids.

Qui prends en charge les frais des destructions en 2025 ?

Pour les **propriétaires (privés)** qui sont concernés par les collectivités territoriales qui ont accepté de financer en partie les destructions, une aide complémentaire du département est mobilisable. Une **participation forfaitaire de 75 €* leur est demandée (à régler le jour de la destruction à l'entreprise).**

**Exception pour certaines agglomérations conventionnées.*

En dehors de ces territoires, il n'y a pas d'aide pour les destructions. Les propriétaires peuvent obtenir la liste des entreprises de destruction qui ont conventionnées avec la section apicole du GDS26 et peuvent se rapprocher de leur mairie pour une prise en charge éventuelle.

Dans tous les cas, il n'y a pas de financement pour les destructions qui se situent sur un terrain appartenant à des sociétés.

L'efficacité de la lutte contre le frelon asiatique repose sur des actions collectives dont nous sommes tous acteurs.

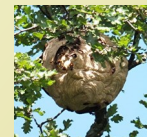
Comment reconnaître un frelon asiatique ?

- Dominante noire, avec une large bande orangée sur l'arrière de l'abdomen
- Thorax entièrement noir, ailes foncées
- Extrémité des pattes jaune
- Tête vue de face orange, noire sur le dessus.



Les nids

Au printemps, une femelle construit un nid primaire de petite taille, situé souvent à faible hauteur. Puis, la colonie déménage par manque de place et s'installe dans un nid situé généralement en haut d'un grand arbre (15 à 25 m et plus). Ce nid secondaire peut atteindre 80 cm de diamètre et son ouverture est située sur le côté.



La destruction des nids se poursuit tant que des insectes sont présents c'est-à-dire, jusqu'aux premières gelées (fin novembre).

Où signaler les nids ?

Sur la plateforme « www.frelonsasiatiques.fr »

Votre interlocuteur déclenchera, si nécessaire, la procédure de vérification et d'identification du nid. En cas de difficulté, contactez le GDS26.

Qui organise la destruction des nids ?

Sur les territoires où les communautés de communes (Agglo) participent financièrement à la destruction, la Section Apicole du GDS26 contacte les entreprises pour détruire les nids.

Qui prends en charge les frais des destructions en 2025 ?

Pour les **propriétaires (privés)** qui sont concernés par les collectivités territoriales qui ont accepté de financer en partie les destructions, une aide complémentaire du département est mobilisable. Une **participation forfaitaire de 75 €* leur est demandée (à régler le jour de la destruction à l'entreprise).**

**Exception pour certaines agglomérations conventionnées.*

En dehors de ces territoires, il n'y a pas d'aide pour les destructions. Les propriétaires peuvent obtenir la liste des entreprises de destruction qui ont conventionnées avec la section apicole du GDS26 et peuvent se rapprocher de leur mairie pour une prise en charge éventuelle.

Dans tous les cas, il n'y a pas de financement pour les destructions qui se situent sur un terrain appartenant à des sociétés.

L'efficacité de la lutte contre le frelon asiatique repose sur des actions collectives dont nous sommes tous acteurs.